

Président :
Philippe Degeneffe, Mars/Mons Arts de la Scène
Vice-Présidents : Daniel Weissmann, OPRL
Annie Bozzini, Charleroi Danse
Trésorier : Laurent Fack, ORCW
Secrétaire : Peggy Thomas, Théâtre de la Vie
Coordinatrice : Françoise Havelange
francoise.havelange@feas.be



Madame Sophie WILMES
Première Ministre de la Belgique
Ministre de la Culture
16, rue de la Loi
1000 Bruxelles

sophie.wilmes@premier.fed.be

Bruxelles, le 28 avril 2020

Madame la Première Ministre,

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter brièvement la Fédération des Employeurs des Arts de la Scène que je préside et au nom de laquelle je vous écris.

La FEAS représente les quarante principales institutions, petites, moyennes et grandes, subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, œuvrant dans le secteur des Arts de la Scène : théâtre, danse, musique, opéra, interdisciplinaire.

Outre nos missions de création et de diffusion, nous assurons également des missions de recherche, de médiation avec le public, d'actions ciblées pour les enfants et les écoles,... A côté de nos recettes propres, nous recevons des subventions publiques, à titre principal à charge de la FWB, pour accomplir ces missions qui sont définies dans de contrats-programmes pluriannuels.

Notre action en faveur d'une politique responsable de l'emploi se concrétise à la CP304 dans laquelle nous siégeons au banc patronal avec notre équivalent néerlandophone OKO et au FSE304 (Fonds de Sécurité d'existence francophone de la CP304) dans lequel nous sommes la seule organisation patronale. Nous sommes également membre de la FEB.

Nous nous sommes adressés à notre Ministre de tutelle, Madame Linard, Ministre de la Culture de la FWB, afin de l'alerter sur la situation dramatique qui est la nôtre actuellement, de lui faire part de l'impérieuse nécessité d'obtenir des perspectives et lui exposer nos propositions en vue du déconfinement.

Nous nous adressons aujourd'hui à vous, puisque ces décisions relèvent en grande partie de votre compétence directe.

Le secteur culturel est, dans l'ensemble de ses composantes, un secteur économiquement amputé à plus de 93% de ses revenus habituels, par la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons – comme vous l'avez d'ailleurs rappelé vous-même très récemment.

À ces dimensions, s'en ajoute une autre, tout aussi essentielle : la crise sociétale provoquée par les

1

Fédération des Employeurs des Arts de la Scène - ASBL

Rue de Nimy, 106 , 7000 MONS - 065 39 97 51 - N° entreprise : BE 0472170.759

nécessaires mesures de confinement prises par les autorités fédérales et qui ont fermé toutes les salles de spectacle de notre pays, interdisant par ricochet tout accès au partage des œuvres théâtrales, chorégraphiques et musicales produites par nos artistes et techniciens, réduisant à rien la nécessaire sociabilité de nos lieux où s'échangent la stimulation intellectuelle et l'enrichissement affectif aussi nécessaires à l'être humain que le boire et le manger, conduisant tous les maillons humains de la chaîne de production, de création, de médiation et de diffusion à l'atrophie de leurs revenus, parfois jusqu'au chiffre zéro, et nous forçant à abandonner nos publics, esseulés au milieu de nulle part.

Après sept longues semaines de ce lockdown dont on n'ose prononcer le nom, et suite à votre présentation, le 24 avril, des mesures de déconfinement progressif de notre pays, sans qu'une attention même minimale n'ait été accordée à notre secteur des arts de la scène, **totalemment à l'arrêt depuis le 13 mars**, sans même que le mot « culture » n'ait été prononcé, il nous est indispensable de prendre attitude.

À défaut, c'est la survie même de nombreux opérateurs, compagnies, artistes et techniciens, et en un mot, de l'ensemble du secteur culturel qui sera mise en péril, si ce n'est pas déjà le cas aujourd'hui.

En effet, nous travaillons dans des délais qui dépassent largement ceux nécessaires à d'autres secteurs pour rouvrir leurs établissements (comme la Fédération HoReCa par exemple), et nos spectacles prévus pour le début de la prochaine saison doivent débiter leur mise en chantier dès juin prochain.

Nous devons, de même, pouvoir signer les contrats et engagements nécessaires à la réalisation de la saison à venir, à la gestion de nos lieux, de nos personnels permanents, des équipes artistiques et techniques des projets, - autant d'obligations propres à nos responsabilités que nous sommes incapables d'assurer aujourd'hui, faute d'un calendrier et d'un cadre juridique précis.

Il est par conséquent impératif que vous preniez attitude urgemment et que nous obtenions une réponse claire à ce courrier dans les plus brefs délais, soit pour initier immédiatement un processus de travail avec l'ensemble des autorités, des experts en matière de santé et de bien-être au travail et les partenaires sociaux, afin de fixer un calendrier et les conditions d'une telle reprise, soit pour nous indiquer avec clarté la poursuite de l'arrêt de nos activités et de nous communiquer en ce cas une date butoir où celui-ci pourrait être levé, sachant que ces décisions impacteront les accompagnements contractuels, opérationnels et budgétaires relevant selon les matières concernées, de la compétence du fédéral et de celle de FWB.

Nous vous réitérons par conséquent notre volonté et notre disponibilité pour travailler avec vos services à la constitution d'une task force ad hoc qui permettra de concevoir et de mettre en œuvre sans plus tarder les conditions du redémarrage de nos activités.

La logistique à nécessairement mettre en place en vue d'une reprise de nos activités (réorganisation et entretien permanent des espaces, signalisation propre au COVID-19, achat des produits désinfectants, des masques, du gel hydroalcoolique, des gants, formation de personnel et renforcement des dispositifs d'accueil, etcétera) aura un coût qui devra être chiffré et financé. Les opérateurs du secteur déjà fortement impactés et sans aucun doute encore davantage dans les mois à venir, ne pourront assumer seuls ces nouvelles charges, et nous ne pourrions faire l'impasse d'aborder la question de leur financement direct ou indirect (par la mise à disposition de stocks) par les autorités de tutelle.

En outre, ne nous leurrions pas : même s'il est désiré - les quelques sondages non scientifiques que nous avons pu lancer çà et là l'indiquent, le plaisir du partage d'une émotion et d'une intelligence collectivement partagées manque à nos publics -, le retour de ceux-ci en direction des salles impliquera de vaincre les appréhensions mutuelles, prendra du temps et se mesurera budgétairement par un effondrement de nos recettes de billetterie, et ce d'autant plus, si les prérogatives sanitaires nous

2

Fédération des Employeurs des Arts de la Scène - ASBL

Rue de Nimy, 106 , 7000 MONS - 065 39 97 51 - N° entreprise : BE 0472170.759

conduisent à écrêter les jauges de nos salles d'un quart, d'un tiers ou de moitié. Et les tournées prévues des spectacles enregistreront, elles aussi, des pertes complémentaires.

Il s'agira de mesurer ici aussi le soutien que les autorités de tutelle pourront apporter, soit par des augmentations de dotation, soit par le cautionnement de budgets en déséquilibre sur les saisons 20/21, 21/22, soit en obtenant des autres niveaux de pouvoir compétents des aides à l'emploi (par exemple des diminutions de charges patronales comme nous en avons fait la proposition aux autorités fédérales), ces trois possibilités ne s'excluant pas, dans notre esprit l'une l'autre.

Par souci d'efficacité et dans un but constructif, vous lirez en annexe au présent courrier nos premières propositions pour une reprise progressive de nos missions (que nous avons prévues à partir du 1^{er} septembre prochain) tant en direction des artistes et techniciens de la scène que de la population, et de la mise en œuvre des productions.

Il va de soi que la liste des mesures proposées ci-jointe est à considérer comme un ensemble de pistes de travail soumises à approfondissements et améliorations, en collaboration avec les services compétents, sur base d'une décision qui vous appartient et que nous appelons de nos vœux, en vue de remettre en mouvement le secteur culturel et en particulier celui des arts de la scène (théâtre, musique, danse, cirque, opéra, etcétera) où nous sommes impliqués au premier chef.

Sachez que, si nous sommes conscients des nombreux enjeux auxquels vous et vos services sont confrontés, nous vous demandons avec une détermination qui n'a d'égale que la désespérante incertitude dans laquelle nous sommes aujourd'hui, de prendre en compte nos demandes et de nous fixer un cadre et des perspectives sans lesquels nous n'aurons d'autre choix que de fermer nos portes à nos artistes, à nos techniciens et à la société tout entière et ce, pour une durée indéterminée.

Ce qui, nous le pensons, est aussi inacceptable à vos yeux qu'aux nôtres.

Dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Madame la Première Ministre, à l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Pour l'ensemble des membres de la FEAS,

Philippe Degeneffe, Président

LA FEDERATION DES EMPLOYEURS DES ARTS DE LA SCENE

ATELIER 210, ATELIER THEATRE JEAN VILAR, BRIGITTINES, CAV&MA, CHARLEROI – DANSE, CIE THOR/THIERRY SMITS, DEL DIFFUSION VILLERS asbl, FESTIVAL DE LIEGE, FLAGEY Asbl, IDEA / JOSE BESPROVANY, LA COMEDIE CLAUDE VOLTER, LA FABRIQUE DE THEATRE, LA MAISON EPHEMERE- CIE THEATRALE, LE RIDEAU DE BRUXELLES, LES BALADINS DU MIROIR, LES FESTIVALS DE WALLONIE, L'L, MARS/MONS ARTS DE LA SCENE, OPERA ROYAL DE WALLONIE, ORCHESTRE PHILHARMONIQUE ROYAL DE LIEGE, ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE, PALAIS DES BEAUX ARTS DE CHARLEROI, PIERRE DE LUNE, TANDEM / CIE MICHELE NOIRET, THEATRE 140 , THEATRE DE L'ANCRE, THEATRE DE LA VIE, THEATRE DE L'EVEIL, THEATRE DE LIEGE, THEATRE DE NAMUR, THEATRE DE POCHE, THEATRE DES MARTYRS, THEATRE LA BALSAMINE, THEATRE LE PUBLIC, THEATRE LES TANNEURS, THEATRE NATIONAL, THEATRE OCEAN NORD, THEATRE ROYAL DES GALERIES, THEATRE ROYAL DU PARC, THEATRE VARIA

Annexe :

Propositions de mesures à prendre en vue d'un déconfinement des salles de spectacles et de concerts

Annexe :

Propositions de mesures à prendre en vue d'un déconfinement des salles de spectacles et de concerts.

Mesures générales.

Le déconfinement sera accompagné des mesures générales et propres au secteur culturel qui seront émises par les autorités gouvernementales et sectorielles dans le cadre de l'exercice du travail.

Nous nous référons entre autres au document **Guide générique pour lutter contre la propagation du COVID-19 au travail** édité par le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale, dans sa mise à jour du 23.04.2020.

Les mesures suivantes seront en outre applicables à toutes les collaboratrices et collaborateurs de nos entreprises :

- ❖ Poursuite du télétravail mis en place de manière systématique depuis l'instauration du confinement dès lors que la nature des fonctions le permet ;
- ❖ Eloignement des travailleur.r.se.s situés dans les « groupes à risque » moyennant une prolongation du mécanisme de chômage temporaire pour force majeure pour ces groupes de travailleur.r.se.s ;
- ❖ Les travailleur.r.se.s présentant des signes de refroidissement (écoulement nasal, maux de tête, température, courbatures, toux, éternuements,...) seront invités à rester chez eux pour une durée de 14 jours dans les conditions prévues par les partenaires sociaux.

Calendrier de reprise progressive du travail :

SERVICES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS:

- ❖ Si pour certaines de ces fonctions les prestations se sont poursuivies en télétravail afin de gérer les conséquences immédiates des annulations et reports, nous allons remettre progressivement en activité certaines autres fonctions dont la nature implique d'être exercées au sein de nos structures et cela, en fonction du temps nécessaire à la préparation et l'organisation des conditions de la reprise et des nécessités et programmes d'activités des opérateurs.
- ❖ Les mesures sanitaires seront strictement appliquées quel que soit le département d'activité : masque, gel, distanciation physique, préconisation de réunions virtuelles avec les personnes extérieures, désinfection quotidienne des claviers et souris, outils, des clenches de porte, des ascenseurs, etcetera.
- ❖ Réorganisation de la fréquentation et de l'utilisation des espaces communs (cafétéria, salle de réunions) et renforcement de leur entretien (nettoyage, désinfection quotidienne).
- ❖ Pour le travail de plateau, des aménagements d'horaire seront étudiés pour que des roulements aient lieu afin de diminuer la concentration des personnels sur les plateaux et dans les coulisses.
- ❖ Les ateliers de construction des décors et de confection des costumes procéderont également avec les gants, les masques, le gel et la distanciation physique nécessaire. Des équipes seront constituées, chaque fois que cela sera possible, avec des personnes « immunisées » pour les tâches nécessitant d'être en deçà de la distanciation physique (par exemple tout ce qui concerne les travaux de découpe en menuiserie ou ferronnerie et la prise de mesure en couture).
- ❖ Réorganisation de la fréquentation et de l'utilisation des espaces communs (cafétéria, salle de réunions) et renforcement de leur entretien (nettoyage, désinfection quotidienne).

RÉPÉTITIONS ET TRAVAIL DE CRÉATION ET D'ENREGISTREMENT SANS PUBLIC :

- ❖ **Reprise à partir du 1er juin 2020** en fonction des nécessités et des programmes d'activités des opérateurs.
- ❖ Les travailleur.s.e.s veilleront à porter le masque en dehors des répétitions, à mettre en œuvre les mesures de prévention et à éviter au maximum les contacts en dehors du strict cercle familial et de l'équipe de travail.
- ❖ Les espaces de travail, les loges et les toilettes y afférant, seront nettoyés chaque jour et les poignées des portes, rampes et tout ce qui peut être l'objet de contacts, seront désinfectés quotidiennement.

ACTIVITES ACCESSIBLES AU PUBLIC

- ❖ **Reprise à partir du 1er septembre 2020** en fonction des programmes d'activités publiques des opérateurs.

Nous préconisons une réouverture des lieux de spectacle vivant moyennant, outre les mesures générales applicables aux travailleur.s.e.s, les mesures spécifiques suivantes :

- ❖ La distanciation physique actuellement prônée d'un mètre cinquante s'avère impossible à appliquer dans les salles de spectacle tant d'un point de vue pratique qu'économique (à titre d'exemple, si cette mesure devait être appliquée, la jauge de la grande salle du Théâtre National Wallonie Bruxelles serait bloquée à 80 sièges utiles). A l'instar de ce qui est désormais pratiqué dans les transports en commun, nous préconisons le port du masque et un ratio à établir par mètre carré/mètre cube. Ce ratio pourra évoluer au fur et à mesure du temps selon les normes établies par les autorités gouvernementales.
- ❖ Le nettoyage après chaque représentation à l'aide d'un produit désinfectant des portes, poignées, rampes, accoudoirs et sièges des salles utilisées.
- ❖ Une utilisation exclusive de tickets numériques (qu'ils soient achetés en ligne ou par virement bancaire), et le recours au paiement par terminal bancaire à l'entrée des lieux.
- ❖ Le port du masque sera obligatoire, à charge des lieux à les fournir à leurs spectateurs, ce qui nécessitera de réfléchir à des groupements d'achats pour en faire baisser les coûts d'acquisition (voir ici le site de la société Ice-Watch rebaptisée Ice-Health : <https://www.ice-watch.com/fr/masque/ice-health-3-layers-disposal-protective-face-mask-50-pcs-medium-018416> et ci-joint l'offre qu'elle peut réserver aux entreprises).
- ❖ Un.e préposé.e aux toilettes sera chargé de désinfecter les lieux après chaque passage.
- ❖ Des distributeurs de gel hydroalcoolique seront installés aux endroits stratégiques des lieux : à l'entrée du bâtiment, aux entrées des salles, etcetera.
- ❖ L'usage des ascenseurs sera strictement réglementé, et leur fréquentation limitée au prorata de leurs volumes respectifs.
- ❖ Les vestiaires seront fermés.
- ❖ Si elles sont requises par les autorités, des prises de température pourraient être organisées aux entrées des lieux. S'il apparaît alors que la personne a de la température, il lui sera demandé de bien vouloir retourner chez elle, le billet lui étant remboursé ou échangé. De même, les personnes qui présentent des signes de refroidissement seront invitées à rester chez elles.
- ❖ L'utilisation et la fréquentation des espaces horeca des lieux culturels seront réorganisées en fonction des règles qui seront édictées en direction des cafés et des restaurants.